

En bref...



Un coquelicot va s'ouvrir



Akènes du pissenlit



Le souci

Le jeudi 17 avril

scenarii gustatifs autour d'un repas italien.

La pasta sciuitta et la panna cotta étaient au menu...sans oublier la mozzarella....



A noter sur votre agenda :



du 2 au 13 juin

«Printemps bio»

Pendant 2 semaines, fruits, légumes ou yaourts «bio» étaient au menu chaque jour...



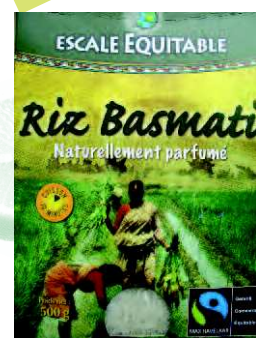
Le 10 mardi juin

Petit-déjeuner pédagogique

Un vrai petit-déjeuner...comme on n'a pas tout le temps d'en prendre...du bon miel, des jus de fruit, du «vrai» beurre, du lait...à l'école élémentaire 18, rue Jan Zay. Les parents étaient invités pour le thé ou le café.

Le dimanche 15 juin

Stand tenu à la ferme de Paris.



Unstand «bio, solidaire et équitable» représentait ce que fait la Caisse des écoles dans ce domaine ; explications données aux visiteurs.

Du 13 au 19 octobre

La semaine du goût.

«les saveurs de la mer», thème choisi cette année pour la semaine du goût.

Les mercredi 24 et jeudi 25 septembre, exposition «Viva Patata»

En cette année internationale de la Pomme de Terre, vous saurez tout sur celle - ci, son origine, son histoire, les objets qui l'entourent...Exposition interactive... Le mercredi, nous installerons l'exposition, le jeudi, visite pour les écoles. Maria Peña, originaire du Pérou, expliquera l'origine de la Pomme de Terre, sur l'Altiplano. Pendant les vacances pensez-y ...vieux moulins, épluche patates...et autres objets que vous pouvez prêter seront les bienvenus...et on aura tous «la patate» pour la rentrée...

Pourquoi adhérer à la Caisse des écoles? Qui peut adhérer?

En adhérant, vous pourrez participer aux assemblées générales de la Caisse des écoles. Vous serez ainsi mieux informés. Vous pouvez aussi vous présenter aux élections de la Caisse des écoles.

Pour être adhérent à la Caisse des écoles, il suffit d'habiter ou d'être imposable dans l'arrondissement ou d'y avoir un enfant scolarisé dans une école publique et de verser une cotisation. Les membres de la

communauté éducative (directeurs, enseignants, assistantes sociales scolaires) peuvent également adhérer à la Caisse des écoles.

Bulletin d'adhésion à la Caisse des écoles

Nom : Prénom : Fonction :
Établissement :

Adresse :

Téléphone : Fax : Mail :

Demande à être admis en qualité de membre actif à la Caisse des écoles et verse la somme de 2 € à titre de cotisation annuelle.

Règlement par chèque à l'ordre du Trésor public adressé sous enveloppe à la Caisse des écoles
2, place Ferdinand-Brunot, 75675 Paris cedex 14

Signature de l'adhérent

Paris, le 2008